



# Demande d'autorisation D'ouverture temporaire d'un débit de boissons

Monsieur le Maire

Je soussigné(e) <sup>(1)</sup> DALLEAU Jérôme  
Mc Mahoun ASSO  
49 rue Louvel et Briere 14800 Touques

ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons

de 3 catégorie) \_\_\_\_\_

Lieu Place Lemercier

à l'occasion de (3) Fête de la Musique

du 21 Juin à 18 heures 00

au 21 Juin à 0 heures 00

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments respectueux.

Le 14/06/2022  
(signature)

## Arrêté du Maire

N° de l'arrêté  
20221086

Je soussigné(e) Colette NOUVEL ROUSSELOT mairie de TOUQUES

Vu la demande ci-dessus ;  
 Vu les articles L. 3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique ;

Vu <sup>(4)</sup> \_\_\_\_\_

**Arrête :**

M<sup>(1)</sup> Jérôme DALLEAU, Président de "Mc Mahoun ASSO", 49 rue Louvel et Briere  
 est autorisé(e) à ouvrir un débit temporaire de boissons de 3<sup>ème</sup> catégorie  
 à <sup>(2)</sup> Place Lemercier 14800 TOUQUES

du 21 juin 2022 à 18 heures 00

au 21 juin 2022 à minuit heures 00

à l'occasion de (3) La Fête de la Musique

**à charge pour lui de se conformer à toutes les prescriptions locales et réglementaires relatives à la tenue et à la police des débits de boissons.**

Le Maire

Fait à le 14 juin 2022

**Colette NOUVEL-ROUSSELOT**

(1) Nom, prénoms, profession, adresse  
 (2) Indiquer l'emplacement  
 (3) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc.  
 (4) Indiquer, le cas échéant, les références du certificat de conformité du local utilisé